

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT
CANTON DE MARENNES

2025-13

SEANCE du 12 mars 2025

COMMUNE DE SAINT-AGNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GIRAUD, Maire.

PRESENTS : Bernard GIRAUD, Patrick MAZEDIER, Philippe BOIVIN, Stéphanie LE HASIF, Sonia CHEVALIER-QUILLEVERE, Valérie ARNOULD, Christine DE ROUCK, Nicolas REYNEAU, Didier BAUMARD, Marie-Laure MORJON, Marie-Ange VILLENEUVE, Anne BRACHET, Maryse HERY, Loïc NAULET, Sterenn GOULLIANNE, Jean-Claude DORAY, François-Pierre VERNIER, Manuela MOUSSET

ABSENT représenté : Fabrice BRIDIER donne pouvoir à Stéphanie LE HASIF

ABSENT : Sébastien BOUCHET

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie ARNOULD

MEMBRES EN EXERCICE : 20

ABSENT REPRESENTANTE : 1 **PRESENTS :** 18 **VOTANTS :** 19

CONVOCATION : 05/03/2025

AFFICHAGE CONVOCATION : 05/03/2025

Objet : Révision des tarifs communaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-42 du 6 décembre 2023 fixant les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 19 février 2025,

Considérant qu'il convient de réactualiser ces tarifs,

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser l'ensemble des tarifs communaux à compter du 1^{er} avril 2025.

AR Prefecture

017-211703087-20250312-2025_13-DE
Reçu le 14/03/2025

L'annexe ci-jointe retrace l'ensemble des modifications tarifaires proposées.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve la révision des tarifs communaux avec effet au **1er avril 2025** conformément à l'annexe ci-jointe.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme au registre.

A Saint-Agnant, le 13 mars 2025

Le Maire,

Bernard GIRAUD



Affichée le :

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif.

ANNEXE**Tableau des tarifs communaux**

CANTINE SCOLAIRE	
	Tarifs 2025
Prix du repas pause méridienne	3,55 €
Personnel communal, élu, corps enseignant et SEJI	7,00 €
Convives occasionnels	14,00 €

LOCATIONS DE MATERIELS

Les locations de tables, bancs et chaises sont réservées aux habitants de la commune. Les associations locales (en dehors de leurs manifestations officielles), les réunions de quartiers et les employés communaux (une fois par an pour ces derniers) disposeront d'une mise à disposition gratuite.

Les tarifs retenus sont les suivants :

LOCATIONS DE MATERIELS	
	Tarifs 2025
Table bois pliante	2,00 €
Banc	1,50 €
Chaise	1,00 €
Caution lors des locations des tables, bancs et chaises d'un montant de	150 €

BARRIERES	
	Tarifs 2025
La location d'une barrière (sauf associations locales dans le cadre des manifestations officielles)	10,00 €

VENTE PAR CAMION (Payable par trimestre)	
Place sur la commune	Tarifs 2025
Pour un emplacement, par camion de vente « Pizza » ou autres alimentaires, tarif forfaitaire par jour	16,00 €

AR Prefecture

017-211703087-20250312-2025_13-DE
Reçu le 14/03/2025

TARIFS FORAINS POUR LA FRAIRIE
(Fête patronale du village sur un week-end)

	Tarifs 2025
Emplacements boutiques :	
- inférieur à 4 m	65,00 €
- supérieur à 4 m mais inférieur à 12 m	90,00 €
- supérieur à 12 m	150,00 €
Emplacements manèges :	
Manège enfantin	200,00 €
Manège adulte et karting	250,00 €
Manège type "chenilles"	300,00 €
Ou si pas de branchement EDF car possède un groupe électrogène	200,00 €
Par personne et par jour de présence supplémentaire en dehors du week-end de la frairie pour frais d'eau, électricité, ordures ménagères et assainissement	20,00 €

DROITS DE PLACE

Place de VERDUN à la journée	Tarifs 2025
Camions équipés pour la vente sans électricité	65,00 €
Ou avec électricité	75,00 €
Cirques	100,00 €
Animations théâtrales de type marionnettes	50,00 €

LES CAMPING-CARS

	Tarifs 2025
Forfait par période de 24h	10 €

AR Prefecture017-211703087-20250312-2025_13-DE
Reçu le 14/03/2025**PHOTOCOPIES****Photocopies à la Mairie :****Les tarifs photocopies pour toutes les associations seront les suivants :**

	Tarifs 2025	
	Noir et Blanc	Couleur
Format A 4 l'unité (sans fourniture de papier)	0,15 €	1,50 €
Format A 4 l'unité (avec fourniture)	0,07 €	0,09 €
Format A 3 l'unité (sans fourniture de papier)	0,24 €	0,30 €
Format A 3 l'unité (avec fourniture)	0,14 €	0,17 €

Avec une facturation par semestre

**TARIFS POUR LA VISITE DU PIGEONNIER
DE MONTIERNEUF**

	Tarifs 2025
Tarif adulte	2,50 €
Tarif enfant	Gratuit jusqu'à 15 ans
Journées du patrimoine	Gratuit

**TARIFS POUR LES PRODUITS DIVERS
AU POINT D'ACCUEIL DU PIGEONNIER**

	Tarifs 2025 unitaire
Cartes postales format standard	1,50 €
Boissons non alcoolisées de type soda, jus de fruits	3,00 €
De l'eau en conditionnement de 0.50 cl	2,00 €
Boissons chaudes (thé, café, infusions)	2,00 €

AR Prefecture

017-211703087-20250312-2025_13-DE
Reçu le 14/03/2025

REDEVANCE D'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC (Annuel)	
	Tarifs 2025 au m²
De fixer le montant de la redevance	30 €

REDEVANCE D'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC (par jour)	
	Tarifs 2025
Bennes	15 €
Matériels de maçonnerie (échelles, échafaudages...)	4 €/m
Occupation du domaine public au mètre linéaire (hors travaux concessionnaires)	4 €/m
Grue et engins de levage	15 €
Utilisation illégale du domaine public au-delà de 24 h	50 €

	Tarifs 2025
Accords techniques : permissions de voirie (à l'unité)	25 €

LES HALLES DU MARAIS	
	Tarifs 2025
Par 1/2 journée pour un commerçant non sédentaire occasionnel	10 €

LES SALLES COMMUNALES**SALLES DES FETES (week-end)**

DOMICILIES A SAINT-AGNANT	
	Tarifs 2025*
Location à but non commercial (Vin d'honneur, lunches, boom etc....)	250 €
Location à but commercial	500 €

NON DOMICILIES A SAINT-AGNANT	
	Tarifs 2025*
Location à but non commercial (Vin d'honneur, lunches, boom etc....)	400 €
Location à but commercial	650 €

*** un acompte de 30 % est demandé au moment de la réservation**

PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS LOCALES	
	Tarifs 2025
Location 1 fois/an : Si entrée gratuite et AG	Gratuit
Location 1 fois/an : Si entrée payante	110 €

PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES NON LOCAUX	
	Tarifs 2025
Coût horaire location (Association)	10,00 €
Coût horaire activité hebdo privé (Organisme non associatif)	20,00 €

PARTICIPATION DU PERSONNEL COMMUNAL	
	Tarifs 2025
Location 1 seule fois par /an	55,00 €

CAUTION POUR REMISE DES CLES	
	Tarifs 2025
Salle et matériel en bon état de propreté	350 €
Forfait ménage	55 €

AR Prefecture

017-211703087-20250312-2025_13-DE
 Reçu le 14/03/2025

CONCESSIONS CIMENTIERE - Emprise

	Tarifs 2025/m ²
Temporaires 15 ans	45 €/m ²
Trentenaires	85 €/m ²
Cinquantenaires	150 €/m ²

	Dispersion des cendres Gratuit	Concession « Columbarium »	Concession Caverne 1 m x 1 m
		Tarifs 2025	Tarifs 2025
5 ans	Fourniture et gravure au nom du défunt 20€	200 €	
15 ans		400 €	55 €
30 ans		800 €	110 €
50 ans			160 €

TAUX UNITAIRE DES VACATIONS FUNERAIRES

	Tarifs 2025
Taux unitaire réglementaire des vacations funéraires	25 €

RECUEIL HISTORIQUE

	Tarifs 2025
Recueil historique de Saint-Agnant	15 €

Infractions sur la voie publique

	Tarifs 2025
Forfait capture, transport et recherche du propriétaire d'un animal (domaine public) * :	
- 1 ^{ère} capture par année civile	20 €
- 2 ^{ème} capture par année civile	50 €
- 3 ^{ème} capture par année civile	100 €
Tarif journalier pour la garde d'un animal en fourrière communale :	
- Les 2 premiers jours	25 €/jour
- A compter du 3 ^{ème} jour	50 €/jour
Déjections canines sur la voie et les espaces publics	50 €
Divagations récurrentes d'animaux sur la commune	35 €
Forfait d'enlèvement du dépôt d'immondice **	350 €
Mégots sur la voie et les espaces publics	50 €

* Les frais de garde sont dus dès le jour de capture de l'animal

** Un surcoût sera demandé si intervention d'une entreprise ou traitement des déchets